



Attribution d'un nouveau logement

Par **guitton_old**, le **07/11/2007** à **11:57**

je suis locataire d'un appartement H-L-M et nous avons fait une demande, il y a de cela 2ans, pour un appartement plus grand. J'ai reçu aujourd'hui un appel de l'organisme H-L-M me proposant un nouveau logement à la condition que j'accepte un état des lieux prouvant que l'appartement dans lequel nous vivons est en bon état. (nous avons refait les tapisseries de toutes les pièces il y a 7 mois) Dans le cas contraire, nous nous verrons refusé le droit de visiter l'appartement qu'ils disent vouloir nous proposer. Ce procédé nous semble bizarre car il y a de cela 6 mois, nous avons pu visiter un appartement sans aucune condition.

Ont-ils le droit d'agir ainsi, existe-t-il des textes validant ce procédé? et dans le cas contraire, que dois-je faire?